



Traité Pessa'him

Michna 4 - Chapitre 8

ח,ד הממנה אחרים עימו על חלקו--רשאין בני חבורה ליתן לו
את שלו, והוא אוכל משלו והן אוכלין משלהם.

Si quelqu'un a inscrit d'autres personnes dans sa propre part, les membres du groupe sont libres de lui remettre sa part de sorte qu'il consommera sa part et eux la leur.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions